



**SIGNATURE DES CONVENTIONS DE TRANSFERT  
« Dispositif NACRE »**

Intervention de Monsieur Ary CHALUS  
Président de la Région Guadeloupe

*Mardi 11 avril 2017  
Hôtel de la Région à Basse-Terre*

Madame et Monsieur les représentants des services de l'État,

Madame la représentante de l'ASP (agence de service et de paiement),

Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat,

Madame la représentante d'Initiative Guadeloupe,

Monsieur le président de la BGE,

Madame la représentante de l'ADIE (absence excusée : hors du département),

Mesdames et Messieurs les invités,

Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont répondu à notre invitation à l'occasion de cette séance de signature relative au transfert à la Région des actions d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise par les personnes sans emploi ou en difficulté d'insertion dans l'emploi.

Je salue tout particulièrement les organismes acteurs de la mise en œuvre du dispositif NACRE : la DIECCTE, anciennement en charge du suivi de cette action, l'ASP et les opérateurs.

C'est un moment important dans le processus de transfert voulu par le législateur, puisqu'il concrétise le transfert effectif de cette compétence nouvellement confiée à la Région.

Malgré un contexte économique et social difficile, notre région demeure un territoire où le nombre de créations d'entreprises reste élevé. C'est d'ailleurs la région d'outre-mer la plus dynamique proportionnellement au nombre d'habitants.

Mais nous devons optimiser notre modèle économique. Mettre l'économie au service des Guadeloupéens cela doit se traduire, dans un premier temps à investir sur celles et ceux qui créent les emplois.

Notre avenir repose sur notre capacité à encourager la création de valeur et d'emploi. Sans emploi, il n'y a pas de société dont on puisse garantir la cohésion.

En dépit des difficultés, beaucoup de porteurs de projet n'hésitent pas à se lancer dans la création d'entreprise et contribuent ainsi au renforcement du

dynamisme de l'activité économique sur notre territoire. C'est pour bon nombre d'entre eux un moyen de créer leur propre emploi.

Il est donc particulièrement important de renforcer l'accompagnement des opérateurs économiques et de mieux sécuriser les initiatives visant la création ou la reprise d'activité.

C'est en cela que le dispositif NACRE mis en place par l'État en 2009 présente un intérêt puisqu'il contribue à la création de nouvelles entreprises mais également au renforcement de la pérennité des entreprises créées grâce aux actions d'accompagnement réalisées en aval et en amont de la démarche entrepreneuriale.

La multiplicité des acteurs que sont les opérateurs permet également un maillage du territoire et une proximité avec le public visé qui a besoin d'un accompagnement renforcé allant au plus près de ses besoins.

Le transfert de cette compétence à la collectivité régionale s'inscrit dans la stratégie de développement mise en place par la région Guadeloupe et actée au sein du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté en décembre dernier.

L'accompagnement des créateurs d'entreprises constitue une action forte de l'axe consacré à la création et au développement des entreprises.

En effet, si la Collectivité régionale intervient depuis de longues années en direction des entreprises en finançant leurs programmes d'investissement ou par le biais de mesures d'ingénierie financière, elle est particulièrement consciente de la nécessité d'agir en amont dans une optique de maturation et de consolidation des projets et, en aval, pour favoriser la pérennité des structures créées.

Notre action, en faveur des entrepreneurs, bénéficiera ainsi de la refonte de nos dispositifs d'accompagnement.

Associée aux pépinières d'entreprises ou aux incubateurs, la collectivité régionale entend valoriser les nouveaux modes de financements

participatifs et accompagner les projets innovants au travers d'un fonds de capital-risque dédié. Nous avons clarifié le rôle de chacun de nos instruments financiers et de nos dispositifs d'accompagnement pour plus d'efficacité en faveur de toutes les entreprises.

C'est dans cet esprit que la région Guadeloupe concevra son nouvel outil d'intervention qui entrera en vigueur en 2018. Dans l'intervalle, nous attachons du prix à ce que l'accompagnement des entrepreneurs, au travers du dispositif NACRE, se poursuive sans interruption, cette année 2017.

Je vous remercie de votre attention.